

PROCES VERBAL

Bureau du 20 décembre 2016

Membres			
Luc	DELLA-VALLE	Déols	présent
Christophe	VANDAELE	Vendœuvres	présent
Gil	AVEROUS	Châteauroux	excusé
Michelle	YVERNAULT-TROTIGNON	Buzançais	excusée
Jacky	DEVOLF	Arthon	présent
Didier	BARACHET	Ardentes	présent
Jean	PINIER	Etrechet	présent
Jean-Pierre	LEMIERE	Montierchaume	présent
Michel	BLONDEAU	Conseil départemental	excusé
Jacques	BREUILLAUD	Jeu-les-Bois	présent
Jean-Claude	BALLON	Mâron	excusé
Rodhène	FRANQUET-POPINEAU	Coings	présente
Patrice	BOIRON	Neuillay les Bois	présent
Marie Solange	HERMEN	Niherne	présente
Bernard	GONTIER	Villedieu-sur-Indre	présent
Philippe	YVON	Chézelles	présent

Invités (ées) Présents (es)	
Anne ROGEON	Pays castelroussin

La séance est ouverte par le Président Monsieur Luc DELLA -VALLE à 17 heures 00 à Neuillay-les-Bois, à la salle des Fêtes.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du bureau du 17 octobre 2016

Les membres du bureau du Pays Castelroussin, à l'unanimité valident le procès-verbal du 17 octobre 2016.

Point n° 2 : Décisions sur les dossiers de demandes de subventions à adresser au Conseil Régional

Monsieur DELLA-VALLE demande aux membres leur accord pour examiner deux dossiers supplémentaires à l'ordre du jour. Les membres donnent leur accord.

• **Acquisition de matériel pour la boulangerie**

Organisme porteur de projet : commune de Méobecq

Thématique du contrat dans laquelle s'inscrit le projet : 4. Services à la population, 4.2 Soutien au commerce de proximité

Budget prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes	
AFC Four, feux vifs, cellule de refroidissement et diviseuse	41 773,00	Conseil Régional 30 %	12 500,00
		Conseil Départemental 30 %	12 531,90
		Autofinancement	16 741,10
TOTAL	41 773,00	TOTAL	41 773,00

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : mars 2016

Lieu(x) de réalisation : Méobecq

Description de l'opération : La boulangerie de Méobecq a fermé début 2016 suite à une liquidation judiciaire et la mairie, propriétaire des murs, dans l'objectif de maintenir ce commerce de proximité, a racheté le fonds au mandataire judiciaire. Après avoir réalisé des aménagements et acquis du matériel, la municipalité rétrocède l'ensemble sous forme d'une location gérance.

Le commerce est repris par un couple dont le mari est titulaire d'un BEP pâtissier et d'un CAP de chocolatier, et l'épouse d'une expérience de serveuse en restauration et boulangerie.

Une étude prévisionnelle a été réalisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui a émis un avis favorable sur ce dossier et soutient ce projet d'investissement.

Avis favorable des membres du bureau

- Requalification de friches industrielles

Organisme porteur de projet : CCVIB

Thématique du contrat dans laquelle s'inscrit le projet : 1.2 – Économie Favoriser le maintien et la création d'entreprises B. proposer une offre foncière adaptée

Budget prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes	
Bâtiment Europalu	36 208,50	Conseil Régional 40 %	42 300,00
Acquisition	1,00	Emprunt	63 455,49
Frais de notaire	1 137,90		
Fermeture du bâtiment	1 500,00		
Diagnostics	2 040,60		
Démolition et désamiantage	31 529,00		
Bâtiment les Plaquettes	36 546,99		
Acquisition	35 000,00		
Frais de notaire	1 546,99		
Bâtiment SIRAGA	33 000,00		
Acquisition	30 000,00		
Frais de notaire	3 000,00		
TOTAL	105 755,49	TOTAL	105 755,49

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Début des acquisitions en octobre 2014

Lieu de réalisation : Buzançais

Description de l'opération : le projet se situe sur la partie est de la zone industrielle de Buzançais, dans le secteur de « la Folie » dont l'aménagement date d'environ 50 ans avec du bâti abandonné et amiante. Le site accueille actuellement l'entreprise SIRAGA qui emploie une centaine de salariés, spécialisée dans la conception de solutions techniques pour l'industrie du GPL.

En 2014 la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne a fait l'acquisition des bâtiments appartenant à la société Europalu (liquidation judiciaire), puis en février 2016 deux anciens silos inutilisés depuis plusieurs années. Enfin pour terminer elle vient d'acquérir un bâtiment à l'abandon et appartenant à la société SIRAGA.

La démolition et la dépollution vont permettre une amélioration qualitative de ce site et permettre d'envisager une réutilisation à vocation économique.

Le projet consisterait en une activité axée autour du fret ferroviaire. La CCVIB est actionnaire majoritaire de la SEM FERVAL, société propriétaire exploitante d'une voie ferrée à vocation de frêt, entre la commune d'Argy et la gare marchandise de Buzançais, et qui longe le site en cours de réhabilitation. Il se prêterait idéalement à la création d'une plate-forme multimodale fer-route.

Avis favorable des membres du bureau

- Travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public

Organisme porteur de projet : Mairie de Vendoeuvres

Thématique du contrat dans laquelle s'inscrit le projet : Performance énergétique

Budget prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes	
BOUYGUES	19 690,00	Conseil Régional 30 %	5 900,00
		SDEI 20 %	3 938,00
		Subvention TEPCV 30 %	5 907,00
		Fonds propres	7 883,00
TOTAL HT	19 690,00		
Total TTC	23 628,00	TOTAL	23 628,00

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1er trimestre 2017

Lieu(x) de réalisation : Vendoeuvres – le bourg

Description de l'opération :

Le diagnostic préalable réalisé par le SDEI a permis de déterminer les voies d'améliorations possibles pour le contrôle et la maîtrise d'énergie de l'éclairage public de la commune.

Ainsi il a pu définir les sources potentielles d'économie et de fonctionnement, proposer des solutions techniques limitant la pollution lumineuse, proposer des typologies de matériel et des solutions techniques permettant d'obtenir des certificats d'économie d'énergie, proposer un mode de fonctionnement permettant une amélioration financière et qualitative de la maintenance.

Une première tranche a été réalisée en 2016 (bureau du 10 décembre 2015) place de la mairie. Cette deuxième tranche concerne l'éclairage des routes de Migné, Châteauroux, Châtellerault et Mézières.

Ces travaux sont éligibles également à la subvention TEPCV (Territoire à énergie positive et croissance verte porté par le PNR Brenne).

Avis favorable des membres du bureau

Point n° 3 : Contrat Régional

Monsieur Luc DELLA-VALLE fait un rapide compte rendu du comité territorial de suivi qui a eu lieu le 24 novembre dernier à 14 h 30 à Luant en présence de Monsieur Dominique ROULLET, vice-président du Conseil Régional :

- Le Pays a fait un point sur l'actuel contrat, le taux de consommation des modules (42 %) et les principaux projets, le taux de consommation prévisionnel en fin de contrat (80 %).
- La Région a présenté le futur contrat de solidarité territoriale (CRST). Ce sera un contrat unique sur 5 ans à enveloppe constante, élaboré en association avec

Châteauroux Métropole, la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, le Pays Castelroussin Val de l'Indre, la ville de Châteauroux et la ville de Buzançais.

Il convient de définir les conditions d'élaboration et de suivi de ce prochain contrat entre les services de Châteauroux Métropole et ceux du Pays, dans l'objectif de ne pas perdre de temps entre les deux contrats. En l'absence de Monsieur Gil AVEROUS aucune décision n'a pu être prise. Il est convenu de programmer une réunion des vice-présidents du Pays dès que possible.

Point n° 4 : Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 h 00.